

Conseil régional

Groupe **FRONT DE GAUCHE**

PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 23 SEPTEMBRE 2020

Rapport n° CP 2020-349:

TRAVAUX DANS LES EPLE - 5ÈME RAPPORT DE L'ANNÉE 2020 - BUDGET 2020

Texte de l'amendement :

L'article 7 est supprimé.

Exposé des motifs :

STOPPER LA GABEGIE DES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVÉS

Cet article 7 est l'illustration du coût plus élevé des partenariats public/privé pour les finances publiques par rapport à des maîtrises d'ouvrage classiques. Le groupe Front de gauche en demande sa suppression.

L'article 7 prévoit d'attribuer une indemnité de 600 000 € à chaque entreprise qui n'a pas été retenue pour effectuer la rénovation thermique de 21 lycées franciliens. Trois entreprises bénéficient de cette indemnité soit un total de 1,8 millions €.

Si le versement d'une telle prime est prévu par l'article 76 du décret n°2016-360 relatif à la procédure de dialogue compétitif, elle correspond, dans le cadre des PPP donc ici, à 2% du montant des travaux alors que dans une procédure de maîtrise d'ouvrage classique, cette somme est ramenée à 1,5%. La prime totale prévue à la délibération CP 2019-108 porte ces frais en réalité à 3, 6 millions d'euros de compensation contre 2, 7 millions sur un marché en montage MGP et MOP soient 900 000 euros d'argent perdu sans qu'aucun service d'intérêt général n'ait été rendu.

Notre opposition aux partenariats publics privés est ancienne et, à chaque fois, que la droite régionale a fait le choix de recourir aux PPP, nous nous y sommes opposés. Nous avons rappelé que les rapports du Sénat (juillet 2014), de la Cour des comptes (février 2015), de l'Inspection générale des finances (décembre 2012) se sont succédés pour alerter les collectivités comme l'État, les citoyens et usagers des dangers des PPP décrits comme de potentielles « *bombes financières à retardement* », de leur « *effet néfaste pour les générations futures* » ...

En Ile-de-France, nous devrions pourtant être vaccinés contre ce genre de pratiques, suite au scandale de la construction de l'hôpital sud-francilien, aux opérations parfois hasardeuses menées pour le centre des archives diplomatiques, celles des services des affaires étrangères, l'annonce du coût exorbitant de la construction du « Pentagone à la française » ou encore du nouveau palais de justice de Paris dénoncés en leur temps. Nous n'avons eu de cesse de dénoncer les surcoûts évidents des PPP, les dépassements de plafonds de marchés, la mise à l'écart des TPE-PME... Les critères variables d'évaluation des prestations fournies brouillent la juste perception de la réalité, qui tend cependant de plus en plus à s'affirmer comme ce qu'elle est : à l'image de l'achat d'une voiture par contrat de location-bail, un partenariat public-privé fait supporter les coûts par le public et attribue les produits au privé ; le sigle PPP signifie en réalité « portage des pertes par le public » et « plénitude des profits pour le privé ».

Cette "prime" de 1,8 millions € versée à trois entreprises non retenues en est la preuve.

Céline MALAISÉ

